

17/06/2013

M

N° Tél :

Adresse :

.....

Le

ESPACE MULTIFONCTIONNEL

Date d'utilisation :

CONDITIONS PARTICULIERES

Nombre de personnes accueillies :

Bâtiments utilisés

Espace multifonctionnel sans Cuisine

Espace multifonctionnel avec Cuisine

Coordonnées TRAITEUR

N° Registre com facultatif

N° Chambre de Métiers facultatif

<input type="text"/>	Salles ou locaux souhaités
<input type="text"/>	
.....	
.....	

Date et heure de réservation et d'occupation des locaux :

Préparation des Festivités duHmn

Fin des Festivités auHmn

(jour, mois, année) (heure)

Nature des festivités :

-Réunion associative préciser :

-Réunion familiale

-Autres :

.....

Matériel nécessaire :

	Gde Salle	Vos besoins
.Tables	48	
.Plateau de raccord	15	
.Chaises	400	
.Panneaux d'exposition	/	
.Bancs	/	
.Autres		

Montant de la location :

Montant de la caution (à déposer à la signature du contrat) : **762 Euros**

Utilisation de la cuisine avec traiteur :
Attestation d'assurance Festivités (RC) n°

Tri selectif : retenue : 250 € sur caution

MENAGE assuré par les Services municipaux et facturé

Location Boulier : 20 Euro Caution : 500 Euro

Arrêt total des animations sonores à 3 heures

Arrêt total de la manifestation à 3 heures

Arrêté municipal 70-2012
du 23 octobre 2012

DEMANDEUR
(signature)

Casseneuil le,
Le Maire

REPRESENTANT
DE LA MAIRIE
(signature)

D. DESPLAT

Partie réservée à l'Administration

ETATS DES LIEUX et Remise des clefs :

Rendez-vous
en Mairie

AVANT	APRES
le	le
àHmn	àHmn

Matériels prêtés :

4 balais longs () 2 seaux ()
2 balais nylon () Produits non fournis
2 raclettes(cuisine) ()

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....

**Merci de laisser le matériel propre et signaler toute dégradation.
Les tables et chaises doivent être impérativement rendues propres.**

En cas de non respect, la caution sera retenue.

Annulation par le Locataire :

Toute annulation doit être formulée par courrier auprès de la Mairie.

En cas d'annulation au plus tard 60 jours avant la date de location, il sera procédé au remboursement de la location.

En cas d'annulation dans les 30 jours qui précèdent la date de location, la totalité du montant de la location sera conservée.

En cas d'annulation entre le 60ème jour inclus et le 30 ème jour inclus qui précède la date de location, un montant égal à 30 % du coût de la réservation vous sera demandé.

Annulation par la Mairie :

La Mairie reversera au locataire l'intégralité des sommes versées pour la réservation.

Je soussigné, reconnaît avoir pris connaissance du Règlement Intérieur ci-joint ainsi que des conditions d'annulation.

Signature